

Sainte-Sévère sur Indre, le 21 janvier 2019

Mairie de
Sainte-Sévère-Sur-Indre

Madame, Monsieur,

L'Accueil de Loisirs de Sainte-Sévère sur Indre est ouvert pendant la première semaine des vacances de Toussaint, d'hiver et de printemps (à condition que les inscriptions soient suffisantes pour faire fonctionner ce service). Il est destiné aux enfants scolarisés de 3 à 14 ans de Sainte-Sévère et des communes environnantes.

Je vous informe que les heures d'accueil sont de 9h à 17h du lundi au vendredi. En plus, un service de garderie est mis en place de 7h45 à 9h et de 17h à 18h15.

La préparation du déjeuner est à la charge des familles, un panier repas isotherme au nom de l'enfant devra être fourni chaque jour. Celui-ci sera conservé dans un réfrigérateur. Des micro-ondes permettront le réchauffage de certains plats si besoin.

Les tarifs sont forfaitaires et fixés en fonction du barème 2019 de la Caisse d'Allocations Familiales calculés selon votre quotient familial (**voir le tableau ci-dessous**).

L'attestation justifiant du Quotient Familial, obtenue sur simple demande à la CAF, devra être jointe avec la première fiche d'inscription et à chaque changement de situation familiale.

Vous trouverez au verso le bulletin d'inscription pour la semaine des vacances d'hiver 11 au 15 février 2019 (1 par enfant). Il est obligatoire de s'inscrire. La facturation sera faite à partir de cet engagement pour la semaine complète. Une exception sera faite en cas d'absence de l'enfant due à une maladie, sur présentation d'un certificat médical.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
François Daugeron

Quotient Familial	Tarif accueil pour la semaine 2019
0 à 565 €	30 €
566 à 765 €	41 €
766 à 965 €	56 €
966 et plus	72 €

ACCUEIL DE LOISIRS DE SAINTE-SEVERE SUR INDRE

Vacances d'hiver du 11 au 15 février 2019

Je soussigné(e), (nom et prénom du représentant légal de l'enfant).....

Adresse :

Téléphone :

Représentant légal de l'enfant (nom et prénom).....

Né(e) le

- Ne suis pas intéressé(e) par l'accueil de loisirs pendant les vacances d'hiver du 11 au 15 février 2019
- Suis intéressé(e) par l'accueil de loisirs pendant les vacances de d'hiver du 11 au 15 février 2019
- Et m'engage :
 - à laisser mon enfant de 9h à 17h à l'accueil de loisirs qui se déroulera dans la salle multi-activités du lundi 11 février au vendredi 15 février 2019,
 - A remettre chaque matin aux animateurs le panier déjeuner de mon enfant,
 - A signaler toute absence dès le matin aux animateurs,
 - A fournir l'attestation de la CAF justifiant de mon quotient familial (sauf si celle-ci a déjà été remise pour l'accueil de loisirs du mercredi).

Fait à Le

Signature

Bulletin à retourner avant le 5 février 2019 à la mairie de Sainte-Sévère sur Indre :
31 avenue d'Auvergne 36160 Sainte-Sévère sur Indre ;
Tél. : 02 54 30 50 28 ;
Courriel : mairie.stesevere@wanadoo.fr